

Programmes de construction des collèges 400 - 600 - 900.

Numéro d'inventaire : 1988.00581.22

Type de document : texte ou document administratif

Éditeur : Ministère de l'Éducation

Date de création : 1978

Description : Dossier agrafé dans une chemise rose.

Mesures : hauteur : 309 mm ; largeur : 234 mm

Mots-clés : Bâtiments scolaires : Lycées et collèges d'enseignement général

Filière : Lycée et collège classique et moderne

Niveau : Post-élémentaire

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : n.p.

ill.

1978

Programmes de construction
des collèges 400 - 600 - 900

PROGRAMMES DE CONSTRUCTION 400-600-900
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

P2-1978

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION

DIRECTION DES ÉQUIPEMENTS
ET DES CONSTRUCTIONS

DIRECTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER
D.E.C./5

N°

PARIS, le

CIRCULAIRE N° 77 1211 du 27 DEC. 1977

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION

à

Messieurs les Préfets de Région Messieurs les Recteurs
Messieurs les Préfets Messieurs les
Messieurs les Directeurs Inspecteurs d'Académie
départementaux de l'Équipement

OBJET : Programme technique de construction des collèges.
Campagne 1978.

La réforme du système éducatif entraîne une modification des besoins de la pédagogie qui se répercute sur les programmes techniques de construction : la nouvelle définition de la taille des divisions conduit à modifier la contenance donc la superficie des salles de classe et, l'introduction de nouveaux enseignements oblige à redéfinir les salles spécialisées.

Afin que les nouveaux établissements à construire puissent s'adapter aux instructions pédagogiques dont certaines sont déjà publiées (1) et d'autres encore à l'étude, vous trouverez en annexes, les programmes de construction des collèges 400, 600 et 900 à utiliser pour la campagne 1978.

(1) LOI n° 75-620 du 11 juillet 1975 relative à l'éducation.

DECRET n° 76-1303 du 28 décembre 1976 relatif à l'organisation de la formation et de l'orientation dans les collèges.

ARRETE du 14 mars 1977 concernant les horaires et effectifs des classes de 6e des collèges.

ARRETE du 17 mars 1977 concernant les programmes des classes de 6e et 5e des collèges.

CIRCULAIRE n° 77-011 du 5 janvier 1977 relative à la préparation de la rentrée 1977 dans les collèges.

CIRCULAIRE DEC/DE/n° 56 du 20 janvier 1977 concernant la construction des ateliers.

NOTE du 6 juillet 1977 concernant les établissements de premier cycle à la rentrée 1977.

CIRCULAIRE n° 77-273 du 5 août 1977 relative aux rythmes scolaires.

" Cette circulaire ne sera pas publiée au B.O. "

.../...

400

600

900

services de

LOCAUX	Nbre	Surface unitaire	OBSERVATIONS
<u>APPARTEMENTS DE FONCTION</u>			
Loge et standard	1	12 m2 env.	
Appartement de fonction	1	100 m2 "	
Appartements personnel de service	2	60 m2 "	
<u>LOCAUX ET EQUIPEMENTS DIVERS</u>			
Abri détente jeux			Créés par regroupement d'espaces de circulations.
Réserve dépôt	1	15 m2 "	En sous-sol éventuellement
Garage vélos-vélocoteurs	1	80 m2 "	le cas échéant
Atelier factotum	1	12 m2 env	
<u>- DEMI-PENSION</u>			
Cuisine	1	100 m2 env.	Y compris réserves
Lavabos sanitaires-vestiaires	1	15 à 20 m2 env.	
<u>- INTERNAT</u>			
Dortoir de 24 lits	2	130 m2 env.	En boxes de 4 à 8 lits (circulation de desserte comprise)
Salles d'hygiène-sanitaire	2	36 m2 "	12 lavabos-6 douches à bac profond -3 WC
Chambre de maître et maîtresse d'internat	2	12 m2 "	Avec lavabo et douche à bac profond.
Cordonnerie	2	14 m2	Aération et poste d'eau
Foyers	2	30 m2 "	
Sanitaires	2	6 m2 "	
<u>Infimerie :</u>			
Tisanerie salle de soins	1	12 m2 "	
Chambre à 1 lit	2	12 m2 "	
Placard	1		Pour linge et matériel d'entretien
Sanitaire	2		Avec salle de bains indépendante
<u>Lingerie :</u>			
Salle d'attente et distribution	1	6 m2 "	
Local pour le linge sale	1	6 m2 "	
Salle casiers et entretien	1	12 m2 "	

